REPORTAGE

LE RÉSEAU APA (MULHOUSE), DES SERVICES MULTIPLES POUR MIEUX RÉPONDRE AUX BESOINS ÉVOLUTIFS DES PERSONNES ÂGÉES ET DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Nouvelle antenne d'aide et de soins de Wittenheim

Le 19 mai dernier, Pascale BOISTARD, Secrétaire d'Etat chargée des Personnes Agées et de l'Autonomie est allée à la rencontre du Réseau APA, acteur principal de l'économie sociale et solidaire dans le Haut-Rhin.

Un programme de visite très diversifié a été élaboré pour refléter les importants efforts de ce réseau à répondre aux besoins évolutifs des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, mais aussi une belle énergie à déployer des animations et des actions de prévention originales.

En présence de nombreux parlementaires, élus et des partenaires de ce réseau départemental d'entraide, le parcours de la Ministre était constitué de 4 temps forts, ponctués de rencontres de bénéficiaires et familles.

POSE DE LA 1ÈRE PIERRE DES JARDINS DE DAPHNÉ

L'Immobilière K, le promoteur CKD et APALIB' (membre du Réseau APA) se sont associés pour répondre à l'appel à projet lancé par la Ville de Riedisheim. La commune souhaitait développer un projet urbain de qualité, destiné aux personnes âgées, répondant aux exigences environnementales et comprenant une part de logements aidés. Défi réussi puisque la Ministre a posé lors de sa visite, la 1ère pierre de cette nouvelle résidence autonomie, Les Jardins de Daphné. « *Elle sera composée de 2 bâtiments reliés par un rez-de-chaussée commun. Elle comprend au total 57 appartements du 2 aux 4 pièces.* » a expliqué Claude KESSER, promoteur de la résidence.

Equipés d'outils domotiques connectés, les appartements sont conçus pour faciliter et sécuriser le quotidien : sols capables de détecter les chutes, chemins lumineux pour s'orienter la nuit, centralisation de commandes via tablette… « *Déjà 45 dossiers de demande de logements dans cette résidence ont été déposés* » a précisé Pierre KAMMERER, directeur général du Réseau APA. Les résidents seront également abonnés à la plateforme Facilien destinée aux seniors. Ainsi, ils pourront choisir à la carte les animations et les sorties auxquelles ils souhaitent participer.

Autre originalité de ce projet : un financement participatif via une opération d'investissement solidaire menée par Familles Solidaires, et accessible au grand public.

VISITE DE LA MAISON DU TEMPS LIBRE

Chaque année, la Maison du Temps Libre est fréquentée par plus de 1500 adhérents âgés de 55 ans et plus. Lors de sa visite, Pascale BOISTARD a rencontré Sabine KROGMANN, bénévole du Réseau APA qui donne toute les semaines des cours d'informatiques et d'utilisation de tablettes numériques « *avec patience et surtout une pédagogie adaptée* » a-t-elle précisé. Pour le Réseau APA, ce service permet de lutter contre la fracture numérique subie par les seniors. Dans cette même lignée, la Ministre a également découvert le nouveau service Facilien, portail simplifié d'accès à Internet, destiné aux seniors ou aux novices du web et permettant de maintenir le contact avec ses proches.

De même, dans une logique de maintien en forme pour favoriser le bien-vieillir, les adeptes du vélo d'appartement ont pu saluer la Ministre lors de leur séance. La visite de la Maison du Temps Libre s'est clôturée par la rencontre de Monique LEBORGNE, bénévole-écrivain du lien, qui se déplace au domicile de personnes âgées pour les aider dans leurs démarches administratives : une manière de lutter contre l'isolement des seniors.

VISITE DE L'EHPAD DE LA MAISON DE L'ARC

« *La Maison de l'Arc emploie 138 salariés dont 24 contrats aidés et un service civique, pour 155 résidents. A l'heure des repas, près de 90 personnes en fauteuils roulants ont besoin d'une aide rapprochée pour se déplacer : grâce aux 120 bénévoles qui nous épaulent, le quotidien est fluide, et très animé !* » a expliqué Damien SCHIRCK, directeur adjoint. L'association de bénévoles de la Maison gère également une petite boutique à prix coûtants, qui permet de rythmer le quotidien des résidents.

Les personnes âgées pouvant vivre leur dépendance à domicile plus longtemps, l'EHPAD accueille de plus de plus de pathologies très lourdes. Le 4ème étage a été consacré à une Unité de Vie Protégée dans l'objectif de prendre en charge 24h/24 les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, contenir et diminuer les angoisses, la désorientation, les troubles du comportement et du sommeil, pour apporter de l'apaisement. Les résidents moins touchés par la maladie d'Alzheimer peuvent également être accueillis, en journée, au sein d'un pôle « Arc-en-ciel ». Autre originalité du lieu, un service d'hébergement temporaire et temporaire d'urgence : ils permettent aux personnes âgées d'être hébergées quelques jours ou quelques semaines. Il peut constituer une solution de secours, lorsque le maintien à domicile d'une personne âgée dépendante est momentanément compromis (travaux pour l'aménagement du logement, hospitalisation de l'aidant familial), mais également un temps de répit pour un aidant familial épuisé.

INAUGURATION DE LA NOUVELLE ANTENNE D'AIDE ET DE SOINS DE WITTENHEIM

Sur un même site ont été officiellement inaugurés par Pascale BOISTARD : les services de soins infirmiers à domicile, de soutien et d'accompagnement à domicile, ainsi qu'un accueil de jour. Ces 3 services fonctionnent également en synergie avec Rivage, plateforme de répit et de soutien aux aidants. Un projet qui a pu voir le jour grâce au soutien de nombreux partenaires : le Conseil Départemental, l'ARS, la ville de Wittenheim, la Région ALCA, la CNSA, AG2R La Mondiale, la Fondation Alliance, RSI.

Les témoignages de bénéficiaires ainsi que d'un aidant accompagnant son proche atteint de la maladie d'Alzheimer ont fait comprendre la pertinence de cette organisation en réseau de proximité. Le challenge actuel de ce nouveau site est de pouvoir mener une expérimentation du concept de SPASAD, en exploitant la synergie de rapprochement des services de soutien à domicile et de soins infirmiers, dans l'intérêt des patients.

La Ministre a rappelé lors de son discours l'engagement fort du Gouvernement dans l'accompagnement des personnes âgées et détaillé les dispositions prévues par la loi ASV qui vont en ce sens.

LA PRESSE EN A PARLÉ...

SENIORS

Visite ministérielle dans la région mulhousienne

Pascale Boistard a, entre autres, procédé à la pose de la première pierre d'une future résidence-autonomie à Riedisheim. Photo L'Alsace/Darek Szuster

Riedisheim, Mulhouse (trois haltes successives), puis Wittenheim : Pascale Boistard, secrétaire d'État chargée des Personnes âgées et de l'Autonomie, s'est livrée hier à une conséquente visite de terrain dans le Sud Alsace. Fil conducteur de sa venue : vanter les mérites de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement, entrée en vigueur le 1er janvier dernier. Coût annuel : un peu plus de 700 millions d'euros – *« une somme d'ores et déjà rendue disponible par l'État*, insiste la ministre. *Toute la loi est financée. Je me tiens personnellement à la disposition des présidents de Départements pour régler les éventuelles difficultés de mise en œuvre. »*

Le Haut-Rhin figurerait-il parmi les mauvais élèves ? Réponse sibylline de l'intéressée : *« On peut toujours mieux faire... »*

L'Alsace 20/5/16

MULHOUSE Visite ministérielle

Vieillir en autonomie

Longue visite, hier au réseau APA haut-rhinois, de la secrétaire d'État chargée des personnes âgées et de l'autonomie. Pascale Boistard venait voir sur le terrain les effets de « la politique menée ».

À Riedisheim, la secrétaire d'État s'est entretenue avec Suzanne Burkard, qui s'initie à l'usage de la tablette. PHOTO DNA - KARINE DAUTEL

« JE SUIS À LA DISPOSITION des présidents de département pour évoquer les difficultés », affirme Pascale Boistard. La secrétaire d'État chargée des personnes âgées et de l'autonomie évoque la nouvelle loi d'adaptation de la société au vieillissement, mise en place en janvier. « Le vieillissement est un défi majeur dont le gouvernement a pris la mesure. »

« Après une vie de dur travail, on a le droit d'avoir les meilleurs soins. On ne confie pas à n'importe qui le sort de ses aînés ».

Pascale Boistard a passé la journée au sein du réseau d'entraide sociale de l'APA, qui accompagne 20 000 personnes dans le Haut-Rhin. Elle a visité différentes structures à Mulhouse. Elle a aussi inauguré la nouvelle antenne d'aide et de soins de Wittenheim, qui permet à des malades d'Alzheimer ou de Parkinson de rester chez eux.

Des capteurs pour les chutes

À la résidence Bois-Gentil de Riedisheim, elle s'est entretenue avec la pétillante Suzanne Kummel, qui prenait un cours d'informatique dans son studio avec un jeune en service civique. « Je veux rester jeune ! » a lancé la vieille dame en partant dans un grand éclat de rire.

Pascale Boistard a également posé la première pierre d'une nouvelle construction, Les Jardins de Daphné, juste en face de Bois-Gentil. Grâce à des partenariats et des financements croisés, la structure comptera d'ici 18 mois 57 logements adaptés et sécurisés pour personnes âgées. Les habitants auront le choix d'activer ou non des capteurs, parmi une série d'outils connectés, qui permettront de donner l'alerte en cas de chute grâce à un « sol intelligent » ou en cas d'absence anormale de mouvements par exemple. « Grâce à la silver économie, nous concilions le vieillissement et les innovations technologiques. ».

Le réseau APA, avec la Ville de Riedisheim et le promoteur CKD, a fait « le choix du 3.0 », a souligné Pierre Kammerer, directeur général du réseau APA. Les résidents des Jardins de Daphné seront abonnés à la plate-forme multi-services Facilien destinée aux seniors. Grâce à elle, ils pourront choisir à la carte les animations et les sorties auxquelles ils souhaitent participer.

K.D.

TTE-RTE 03

DNA 20/5/16 Region

L'Alsace – 20 Mai 2016

PERSONNES ÂGÉES

Pour Pascale Boistard, « on peut toujours mieux faire »

Pascale Boistard, secrétaire d'État chargée des personnes âgées et de l'autonomie, était hier en visite dans le Sud Haut-Rhin. L'occasion de vanter les mérites de la toute nouvelle loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement.

Texte : Emmanuel Delaleye
Photos : Darek Szuster

Pascale Boistard, hier matin, en compagnie de Suzanne Rammer (82 ans). Bon pied bon œil, cette habitante de la résidence Les Bois-Gentil de Riedisheim s'est récemment initiée à l'utilisation d'une tablette numérique, avec l'aide d'un jeune service civique.
Photos L'Alsace/Darek Szuster

Riedisheim, Mulhouse (trois haltes successives), puis Wittenheim : Pascale Boistard, secrétaire d'État chargée des personnes âgées et de l'autonomie, s'est tenue hier jeudi à une conséquente visite de terrain en plusieurs endroits du Sud Haut-Rhin. Fil conducteur de cette venue ministérielle menée tambour battant : vanter les mérites de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement, votée par le parlement fin 2015 et entrée en vigueur le 1er janvier dernier.

Pour mémoire, ladite loi donne dorénavant la priorité à l'accompagnement à domicile ; elle renforce les droits et libertés des personnes âgées, tout en améliorant de leur apporter une meilleure protection : les plafonds nationaux des plans d'aide sont augmentés ; les bénéficiaires de l'allocation personnalisée à l'autonomie (Apa) qui disposent de moins de 800 € mensuels de revenus sont désormais exonérés de participation financière ; la transparence sur les prix pratiqués en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) est renforcée… etc.

La nouvelle loi reconnaît par ailleurs l'action des proches aidants, en les dotant d'un statut, ainsi que des droits en particulier en matière de temporaire répos, via la création d'un « droit de répit ». Coût annuel de ces diverses mesures : un peu plus de 700 millions d'euros. « *Une somme d'ores et déjà rendue disponible par l'État*, insiste la ministre. *Toute la loi est financée. Je ne méconnais pas les difficultés rencontrées par certains conseils départementaux pour se mettre en œuvre, en particulier dans les régimes ruraux, mais je ne tiens pas ou ne mettrais pas mon mot à la disposition des présidents de Départements pour cela. Ce que je n'accepte pas, en revanche, c'est que les personnes âgées soient prises en otage en raison de considérations politiciennes.* » Bigre. Le Haut-Rhin figurait-il parmi les mauvais élèves visés par la ministre ? Réponse sibylline de l'intéressée : « *On peut toujours mieux faire…* »

« Toute la loi est financée »

Voilà pour le « message principal », martelé tout au long de la journée par une secrétaire d'État affable et « très heureuse d'être sur le terrain ». De la visite ministérielle proprement dite, on retiendra deux temps forts : la pose de la première pierre de la future résidence-autonomie Les Jardins de Dauphiné, rue du Collège à Riedisheim ; puis l'inauguration de la nouvelle antenne d'aide et de soins du réseau Apa, à Wittenheim. Le programme des jardins de Dauphiné porté par le promoteur immobilier GRD et le réseau Apa, prévoit la réalisation de 57 logements (du F2 au F4), répartis en deux bâtiments et spécifiquement conçus pour les personnes âgées, grâce à la domotique et les technologies numériques : service d'astreinte 7 jours sur 7 avec alertes automatisées, sols équipés de capteurs de chute, services et animations accessibles sur place… etc. Coût du chantier : quelque 10 millions d'euros. L'ouverture de la résidence se fera en deux temps : au cours du second semestre 2017 pour les logements mis en location par l'association Apalib' ; à partir de 2018 pour les 30 logements proposés à la vente (25 sont déjà trouvés preneurs).

Du côté de Wittenheim, enfin, c'est un « ami de longue date » que le maire Antoine Homé a accueilli Pascale Boistard hier après-midi, au n° 7 de la rue d'Eteinheim, c'est-à-dire dans les anciens locaux du magasin Strit. Depuis juillet dernier, l'endroit entièrement rénové, héberge le pôle Aide et soins de l'association Apamad. Concrètement, l'endroit réunit sur un même site au service d'aide et d'accompagnement à domicile (Saad), un service de soins infirmiers à domicile (Siad), ainsi qu'un centre d'accueil de jour dédié aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. Bref, un nouveau lieu au service des quelque 65 000 habitants du Bassin potassique et en particulier des 15 000 d'entre eux âgés de plus de 60 ans.

Pascale Boistard s'est aussi rendue à l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) de la Maison de l'Arc, à Mulhouse. Privé, mais à but non lucratif, l'endroit est le plus important du genre en Alsace.
Photo L'Alsace

SENIORS Réseau APA

Pascale Boistard en visite

La secrétaire d'État chargée des Personnes âgées et de l'autonomie est aujourd'hui à Mulhouse. Au cours de sa visite, elle va poser la première pierre de la résidence autonomie de Riedisheim et inaugurer l'antenne d'aide et de soins de Wittenheim.

DNA : Vous venez à Mulhouse dans le cadre de l'adoption de la loi d'adaptation de la société au vieillissement. Elle est en application depuis janvier. Pouvez-vous la présenter ?

Pascale Boistard : C'est une loi qui anticipe un fait social majeur : la transition démographique de notre pays. Cette loi apporte des solutions concrètes aux enjeux qui se présentent à nous aujourd'hui, mais c'est aussi une loi d'anticipation pour les générations futures.

4 445 770 € supplémentaires pour le Haut-Rhin

Pascale Boistard lors de la Journée internationale des Droits des femmes, en visite à la maison des Dahayagas à Montreuil, qui accueille des retraitées à faibles revenus. DOCUMENT DNA/GUILLAUME COLLANGES/MAGOS/PICTURETANK

Comme vous le soulignez, elle se met en œuvre depuis le 1er janvier de cette année. Trois mois et demi après sa promulgation, tous les textes sur la compensation financière ont été publiés. Les départements ont reçu les financements prévus, qui représentent un effort financier considérable au service d'une grande priorité ; avec les départements, les fédérations, toutes les administrations de l'État sont en ordre de marche dans les territoires. Cette loi a fait consensus, elle est le produit d'une co-construction, d'une large discussion avec tous les acteurs concernés. Je rappelle que l'ensemble des mesures contenues dans la loi, qui représente 700 millions d'euros par an, dont 453,6 millions pour la seule revalorisation de l'APA à domicile, sont intégralement financées par l'État. Pour le département du Haut-Rhin, cela représente 4 445 770 € supplémentaires sur l'exercice 2016.

En outre, une enveloppe de 25 millions a été débloquée pour venir en appui du secteur de l'aide à domicile.

DNA : Quelles sont les améliorations concrètes pour les personnes âgées et leurs proches ?

- Toutes les familles sont concernées par le vieillissement d'un proche. Cette loi est porteuse de progrès concrets pour de nombreux foyers, et en particulier les plus fragilisés, les plus modestes. C'est une loi de justice sociale pour les personnes âgées, leur entourage, pour faciliter et améliorer leur quotidien. C'est une loi humaine qui favorise l'attention à l'autre et vise à construire une société où chacun peut bien vieillir. La question du vieillissement est une question essentielle pour l'avenir de notre pays. En 2050, 1/3 des Français aura plus de 60 ans.

Une économie de 1 800 € par an

Concrètement, la réforme de l'APA permettra d'accorder jusqu'à une heure d'aide à domicile supplémentaire par jour pour les personnes les plus dépendantes, ou une heure par semaine pour les personnes avec une perte d'autonomie réduite.

Pour une personne très dépendante disposant de 1 500 € de revenus mensuels, et avec un plan d'aide au plafond, le reste à charge passera de 600 à 250 €, soit une économie de 1 800 € par an.

Tous les bénéficiaires de l'Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA, ex-minimum vieillesse) pourront désormais bénéficier d'une prise en charge totale de leur plan d'aide.

Les proches fournissent une aide indispensable au maintien à domicile et au bien-être des personnes âgées. Ce n'est pas sans conséquence sur leur vie et leur état de santé, vous avez raison de le souligner. La loi prévoit la reconnaissance de l'action des « proches-aidants » et la création d'un « droit au répit », qui donnera à l'aidant les moyens de prendre du repos.

DNA : Comment comptez-vous changer le regard sur la vieillesse ?

- Cette question est une question culturelle, presque philosophique. Le regard change déjà, la loi ASV est la preuve de la prise en compte par la société du changement démographique en cours. Avec cette loi, nous impulserons une petite révolution : nous accompagnons la société dans son ensemble vers un changement de paradigme. Cette évolution s'appuie sur une vision réfléchie et anticipatrice du Gouvernement.

« Redonner toute leur place à nos aînés »

PASCALE BOISTARD

Changer, cela veut dire ouvrir son regard et redonner toute leur place à nos aînés, riches d'expériences et de vie. Changer, cela veut dire donner les moyens à la société dans son ensemble de s'intéresser, de réfléchir et de partager. Changer cela veut dire qu'une reconnaissance indispensable doit avoir lieu pour le travail des différents professionnels. Pour l'engagement des aidants et des familles. Changer de regard ne peut-être que le produit d'une volonté collective, d'une volonté orientée vers la générosité.

DNA : Pouvez-vous en dire plus sur les aidants familiaux, qui s'usent auprès de leur proche malade ?

- Déjà leur dire mon profond respect pour le dévouement et l'humanité dont ces femmes et ces hommes, car les aidants sont majoritairement des aidantes (62 % sont des femmes), font preuve au quotidien. Ils sont plus de 8,3 millions d'aidants au total dans le pays, dont plus de 4,3 millions pour les seules personnes âgées, parmi lesquels 530 000 accompagnent un bénéficiaire de l'APA à domicile. La société tout entière leur doit beaucoup. Avec le droit au répit dont nous parlions précédemment, nous inscrivons dans la loi de la République la reconnaissance du rôle d'aidante et d'aidant. Environ 400 000 aidants devraient être concernés par ce droit nouveau.

DNA : En quoi consiste cette nouvelle reconnaissance ?

- Une aide, pouvant s'élever jusqu'à 500 € par an et par aidé pourra permettre, à titre d'exemple, de financer une semaine d'hébergement temporaire (pour un tarif journalier moyen de 65 €), 15 jours en accueil de jour (pour un tarif journalier moyen de 30 €) ou un renforcement de l'aide à domicile d'environ 25 heures supplémentaires.

DNA : Pourquoi avoir choisi le réseau APA pour la présenter ? En quel illustre-t-il les éléments clés de cette nouvelle loi ?

- Le réseau APA a été préfiguateur, notamment sur la question des services polyvalents d'aide et de soins à domicile (Spasad). Il est présent sur l'ensemble du parcours d'accompagnement des personnes âgées, que ce soit en établissement ou à domicile. Le réseau APA est par ailleurs très présent dans votre département.

PROPOS RECUEILLIS PAR K.D.

Réseau APA

Le Réseau APA réunit les associations **APALIB', APAMAD, ASHPA et DSHA**. Chacune de ces entités s'est spécialisée pour mieux répondre aux différents besoins de la population, de la petite enfance aux plus âgés. Les bénévoles et salariés de ces associations à but non lucratif, défendent des valeurs de solidarité et de respect, dans une logique de performance économique et sociale, en plaçant l'humain au cœur de leurs préoccupations. Le Réseau APA accompagne dans la proximité chaque personne, sans exception et sans discrimination, quels que soient ses besoins, son âge, ses revenus, son lieu d'habitation.

http://www.reseau-apa.fr/

Manon DAFFARA
Chargée de communication externe
01.49.23.71.54
m.daffara@una.fr